

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
10/07/2014

Dossier complet le
10/07/2014

N° d'enregistrement
F-054-14-C-0071

1. Intitulé du projet

Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public maritime dans le cadre du mouillage de la Clavette

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de La Flotte

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Maire de la commune, M. Léon GENDRE

RCS / SIRET

21170461000019

Forme juridique

Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|---|---|
| 10° Travaux, ouvrages et aménagements sur le DPM et les cours d'eau - g) zones de mouillages et d'équipements légers | Zone de mouillage: 83 mouillages sur le site de "La Clavette". --> procédure d'examen au "cas par cas" |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

L'Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.) de la zone de mouillage de la Clavette sur la commune de La Flotte couvre une surface de 5,3 ha au sein de l'anse de La Flotte, à l'Ouest du port. 47 mouillages sont actuellement autorisés mais il en existe 83 d'effectifs.

La commune souhaite renouveler et régulariser son Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime (D.P.M).

4.2 Objectifs du projet

83 mouillages sont exploités par le port de La Flotte. Ils prennent place sur l'estran de " La Clavette". Les mouillages se répartissent ainsi :

- 65 mouillages pouvant accueillir des embarcations d'une longueur maximale de 7,00 ml
- 14 mouillages pouvant accueillir des embarcations d'une longueur maximale de 9,00 ml
- 2 pontons doubles pouvant accueillir chacun 3 embarcations d'une longueur maximale de 7,00 ml

5 mouillages sont réservés au centre nautique-club de voile (CNPA)

Le mouillage est constitué de corps morts individuels (blocs de béton + chaîne + bouée).

L'accès à la zone de mouillage s'effectue avec des annexes à partir des cales de mise à l'eau.

Au port de la Flotte, un ponton est réservé à l'avitaillement des bateaux du mouillage, et l'accès au port est possible pour l'entretien des bateaux. 8 places au port et 10 dans l'avant port sont réservés pour les visiteurs. 6 places de parkings du port sont réservées pour les plaisanciers.

La gestion des déchets ménagers ou ceux liés directement aux bateaux est relativement simple car aucun navire n'est habité en permanence et aucun carénage n'est autorisé sur le mouillage. Les éventuels déchets produits après une sortie en mer peuvent aisément être ramenés à terre et déposés dans les poubelles prévues à cet effet et qui comprend au niveau du port un ensemble de bacs de tri sélectif.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les corps morts restent sur l'estran toute l'année avec leurs chaînes qui sont enroulées durant l'hiver. Les bouées sont mises en place quelques jours avant l'ouverture de la zone de mouillage.

Afin d'éviter les manœuvres de véhicules motorisés sur l'estran, des petits flotteurs sont attachés sur les chaînes à marée basse, par du personnel à pied. Lors de la marée haute, les flotteurs permettent de récupérer les chaînes pour leur adjoindre la bouée de mouillage. Les chaînes sont changées environ tous les 4 ans, ce qui représente une quinzaine de chaînes tous les ans.

Régulièrement, la zone de mouillage est nettoyée (enlèvements des déchets apportés par la mer, pneus, résidus des parcs ostréicoles...). Une fois par semaine les amarres sont contrôlées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les corps morts sont constitués:

- d'un bloc en béton d'un poids de 450 kg ensouillé dans l'estran;
- d'une chaîne mère en acier de 3 mètres de long constituée d'un fil de 32 mm
- d'une chaîne légère en acier de 6 mètres de long constituée d'un fil de 20 mm
- d'une bouée à anneaux de 400 mm de diamètre.

Des intervalles de 25 mètres sont respectés dans les deux dimensions entre chaque mouillage pour les embarcations de moins de 7 mètres et 40 mètres pour les embarcations de plus de 7 mètres.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La commune de La Flotte dispose d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.) du Domaine Public Maritime (D.P.M.) qui lui a été accordée par arrêté interpréfectoral en date du 20 janvier 1999 dans le cadre du mouillage de « La Clavette » pour exploiter 40 mouillages. Un avenant en date du 28 avril 2011 l'autorise à exploiter 7 mouillages supplémentaires, soit un total de 47 mouillages.

Conformément aux articles R2124-39 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPP) l'aménagement, l'organisation et la gestion des zones de mouillages et d'équipements légers destinés à l'accueil et au stationnement des navires et bateaux de plaisance font l'objet d'une autorisation.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime pour 83 mouillages

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|----------------------------|--|
| Superficie : | 6,6 ha |
| Nombre de mouillage: | 83 mouillages dont 2 doubles pontons soit 85 bateaux |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de La Flotte

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Extrémité Nord Ouest : 1°19'54,1'' W 46°11'35,7'' N

Extrémité Sud Est : 1°19'24,3'' W 46°11'20,4'' N

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Estran sableux, zone de mouillage existante et anciens parcs à huîtres

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU (ex-POS) Approuvé le 01/08/1979
dernière modification (n°11) le 10/05/2012
Zone ND
les mouillages de bouée simple sont admis

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | ZNIEFF II : Pertuis Charentais |
| en zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Commune de La Flotte |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPRn Inondation -par submersion marine-Ile de Ré approuvé le 19/07/2002 PPRn Feux de forêt- Ile de Ré approuvé le 19/07/2002 |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un site inscrit ou classé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Site classé "Espaces Naturels de l'île de Ré non encore protégés" |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Projet prenant place au sein de : Zone Spéciale de Conservation "Pertuis Charentais" Zone de Protection Spéciale " Pertuis Charentais - Rochebonne" |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La faune en présence est peu sensible durant la période d'exploitation de la zone (du 1er avril au 31 octobre). L'érosion du sol (sable) est peu significative. En revanche, il existe une incidence sur un habitat d'herbiers à zostères. Des mesures de déplacements des mouillages situés au sein de ces herbiers ont été retenues. |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Ces herbiers constituent un habitat communautaire et une source importante de nourriture pour des espèces communautaires, au sein de sites Natura 2000. C'est la raison pour laquelle il est retenu des mesures d'évitement par déplacement de certains mouillages. |

| | | | | | |
|--------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|--|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Il s'agit d'une occupation qui n'empêche pas la colonisation de l'estran par la faune et la flore. Les mouillages sont temporaires et il s'agit d'un aménagement réversible. | |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'estran est soumis aux risques liés au domaine maritime, à savoir les tempêtes. | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le règlement de la zone de mouillage interdit de loger à bord des bateaux. Des sanitaires sont aménagés et entretenus au niveau du port. | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | | |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

| | | | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Pollutions | <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | <p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Le mouillage est existant. La présence de bateaux contribue au caractère maritime et balnéaire de la commune. Il permet également de palier aux mouillages "sauvages" sur l'ensemble du littoral.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'élaboration du dossier de demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire du DPM a fait l'objet d'un document d'incidence sur Natura 2000. La sensibilité de l'estran et en particulier des herbiers à zostères a été identifiée et a fait l'objet d'une prise en compte spécifique afin d'éviter l'implantation de mouillages dans ce secteur.

Toutefois, la demande d'occupation a maintenu au sein de son périmètre les herbiers à zostères (mais sans bouée d'amarrage) pour que le bureau du port puisse conserver son pouvoir de police sur cette zone et intervenir en cas de mouillage sauvage.



***Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire
du domaine public maritime dans le cadre du mouillage
de la Clavette***

Commune de La Flotte

*Annexe au formulaire de demande d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation d'une étude d'impact*

Eau-Méga
Conseil en Environnement

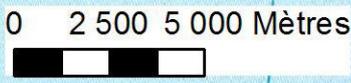
SARL au capital de 70 000 €
B . P . 4 0 3 2 2
17313 Rochefort Cedex
environnement@eau-mega.fr
Tel : 05.46.99.09.27
Fax : 05.46.99.25.53
www.eau-mega.fr



Juin 2014

| Statut | Établi par | Vérfifié par | Approuvé par | Date | Référence | Indice |
|-----------|--------------|----------------|--------------|------------|-----------|--------|
| Définitif | S. MAZZARINO | C. GUGLIELMINI | S. MAZZARINO | 25/06/2014 | 03-12-004 | A |

| |
|---|
| Cartes et plans de situation du projet |
|---|



CARTE DE SITUATION

Légende

Limites communales

Echelle : 1:200 000

Fond de plan: IGN



Carte 1 : carte de situation de la commune de La Flotte

CARTE DE LOCALISATION DE LA ZONE DE MOUILLAGE DE "LA CLAVETTE"

Légende

-  Limites communales
-  Limite de la zone de mouillage selon l'arrêté préfectoral

Echelle : 1:25 000

Fond de plan: IGN

Source : EAU-MEGA



Carte 2 : carte de localisation de la zone de mouillage



Carte 3 : Cartographie de la nouvelle demande d'occupation temporaire du domaine maritime – Coordonnées en RGF Lambert 93

**Prises de vues du site et de son voisinage (source :
Eau-Mega – septembre 2012)**





Figure 1: Planche photographique - Eau-Mega le 17/09/2012

**Évaluation des enjeux par rapport
aux sites Natura 2000**

I. Les zonages de protection

Selon les données recueillies auprès de la D.R.E.A.L. de Poitou-Charentes, le périmètre d'étude est concerné par différents zonages de protection et d'inventaire du milieu naturel.

La zone de mouillage est incluse dans les ZNIEFF, ZSC et ZPS des Pertuis-Charentais ainsi que dans le Site Classé « Espaces Naturels de l'Île de Ré non encore protégés ».

Le tableau ci-dessous vise à présenter la situation de la commune par rapport aux zones d'inventaire et de protection du milieu naturel.

Tableau 1 : Situation de la commune vis à vis des zones d'inventaire et de protection du milieu naturel

| | Surface (en ha) | Superficie du territoire communal (en ha) | Emprise relative/au territoire communal (en %) | Eloignement du projet (en km) |
|--|--------------------|--|--|-------------------------------------|
| Zones d'inventaire | | | | |
| ZNIEFF I : Les Evières | 269 | 197 | 16% | 1,4 |
| ZNIEFF I : Les Bragauds | 141 | 83 | 7% | 1,8 |
| ZNIEFF II : Pertuis Charentais | 154 967 | 18 | 1% | 0 |
| Zones Natura 2000 | | | | |
| ZSC Pertuis Charentais | 455 230 | 18 | 1 | 0 |
| ZSC Fiers d'Ars | 3882 | 0 | 0 | 3,5 |
| ZSC Île de Ré : Dunes et forêts littorales | 533 | 11 | 1 | 1,7 |
| ZPS Pertuis Charentais - Rochebonne | 819 345 | 0 | 0 | 0 |
| ZPS Fiers d'Ars et Fosse de Loix | 2384 | 0 | 0 | 3,5 |
| Sites inscrits et sites classés | | | | |
| Site Inscrit Ensemble de l'Île de Ré | 8 182 | 964 | 78% | 0,5 |
| Site classé Canton Sud | 3678 | 769 | 62% | 1 |
| Site classé Espaces naturels de l'Île de Ré non encore protégés | 1 971 | 71 | 6% | 0 |
| Site classé Les franges côtières et les marais au Nord-Ouest Île de Ré | 7 347 | 162 | 13% | 0,5 |
| Réserve naturelle | | | | |
| RN Lilleau des Niges | 222 | 0 | 0 | 13 |

* en gras les zonages englobant la zone d'étude

CARTE DES ZONES NATURA 2000 : Directive "Habitats"

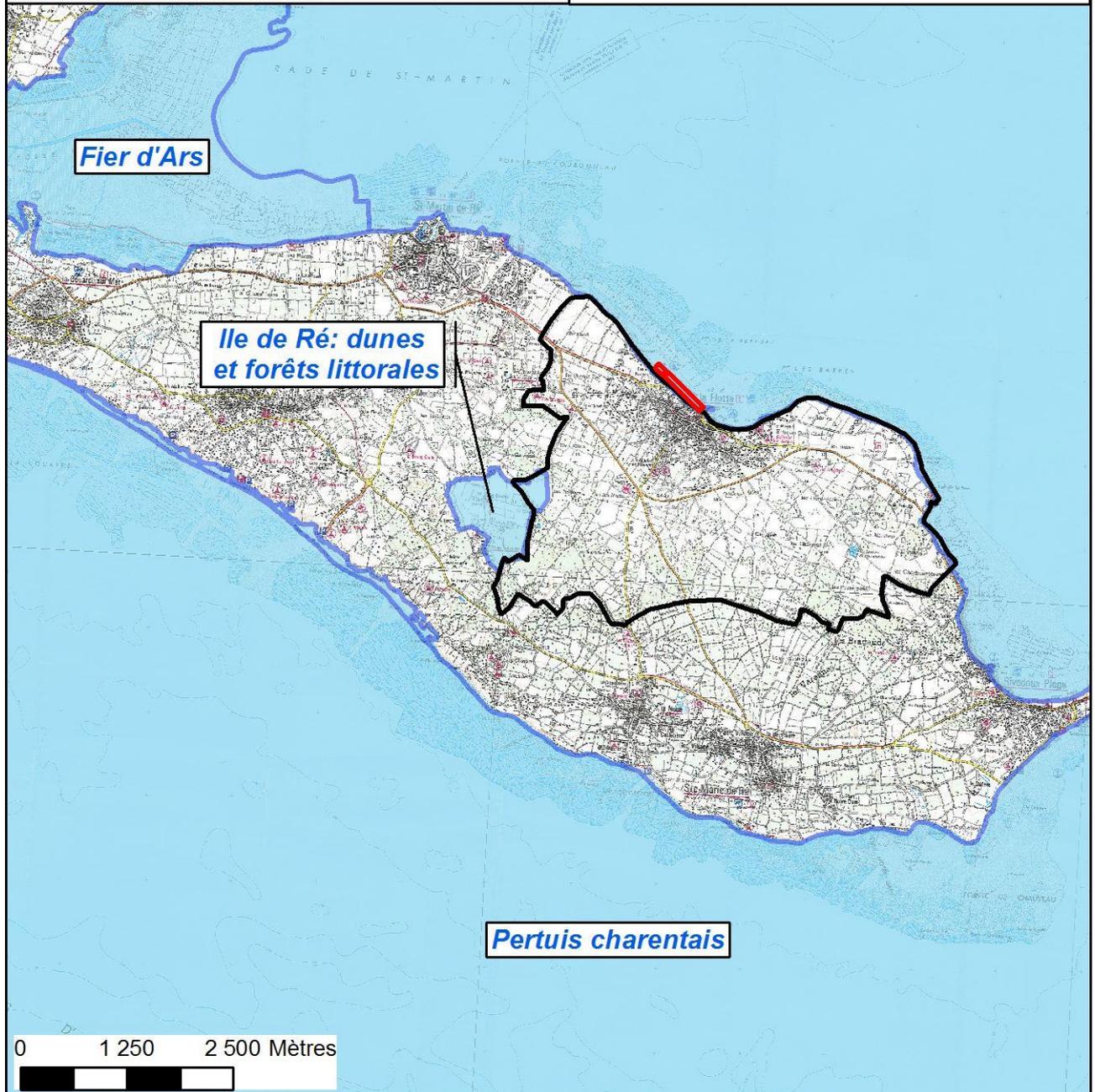
Légende

-  Limites communales
-  Zone de mouillage
-  Limites de l'arrêté préfectoral
-  Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

Echelle : 1:75 000

Fond de plan: IGN Top 25

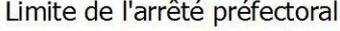
Source : DREAL PC



Carte 4 : Carte des zones Natura 2000 "Directive habitats"

CARTE DES ZONES NATURA 2000 : Directive "Oiseaux"

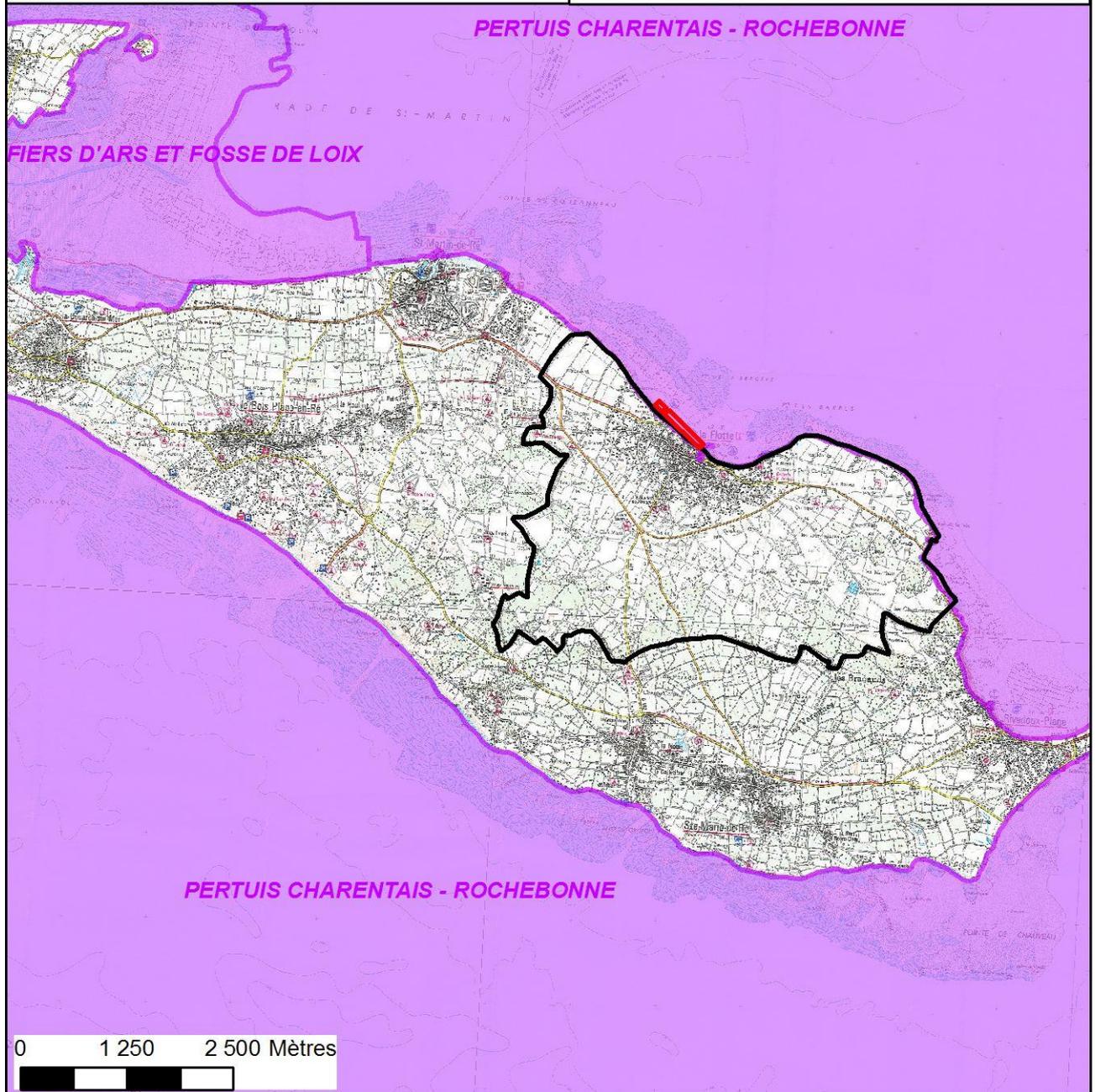
Légende

-  Limites communales
-  Zone de mouillage
-  Limite de l'arrêté préfectoral
-  Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Echelle : 1:75 000

Fond de plan: IGN Top 25

Source : DREAL PC



Carte 5 : Carte des zones Natura 2000 Directive "Oiseaux"

Zone Spéciale de Conservation : Pertuis charentais FR5400469

L'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) n'est pas réalisée à ce jour.

Description du site

Il s'agit d'un site marin prenant en compte une partie du plateau continental et des eaux néritiques littorales, limité au large par l'isobathe -50 m s'étendant au large des côtes de Vendée et de Charente-Maritime. Il constitue un des deux sous ensembles du système Pertuis-Gironde, entité écologique majeure à l'échelle du golfe de Gascogne. Ce site rassemble plusieurs caractéristiques écologiques qui en font l'originalité et en expliquent l'intérêt biologique : eaux de faible profondeur en ambiance climatique subméditerranéenne, agitées par d'importants courants de marée, enrichies par les apports nutritifs de quatre estuaires (Lay, Sèvre Niortaise, Charente et Seudre) et sous l'influence de celui de la Gironde.

Le site présente des recouvrements d'habitats : l'habitat "Grandes criques et baies peu profondes", représentant 13,28 % de la surface du site, inclut 23,14 % de "bancs de sable à faible couverture permanente d'eau de mer", 2,94 % de "replats boueux ou sableux exondés à marée basse et 16,8 % de récifs.

Parmi les éléments remarquables en termes de fonctionnement de l'écosystème des Pertuis, l'influence du panache de la Gironde, des quatre estuaires (Lay, Sèvre Niortaise, Charente et Seudre) et la présence récurrente de zones de forte concentration phytoplanctonique font de ce site une zone remarquable par la qualité du milieu marin et sa forte productivité biologique.

Le site abrite également une mosaïque d'habitats naturels remarquables en qualité et en surface comme les bancs de sables situés dans la partie nord du Pertuis Breton ou encore au large des îles de Ré et d'Oléron, les aplombs au niveau des fosses, les parties externes des estuaires, les bancs d'Hermelles au sud de l'île de Ré et au nord de l'île d'Oléron, les bancs d'huîtres plates et de moules, les herbiers à zostères marines et naines (*Zostera marina* et *Zostera noltii*), les baies du Pertuis Breton et du Pertuis d'Antioche. Ces dernières sont caractérisées par une grande richesse biologique et permettent, de par leur structure géomorphologique, l'entrée et le renouvellement des eaux marines. La zone littorale est caractérisée par des falaises calcaires abritant une faune originale sur une grande partie du linéaire côtier, des estrans sableux ou des vasières intertidales sur les bordures des îles de Ré et d'Oléron et au sud de La Rochelle, et des salicorniaies sur de petits secteurs de l'île d'Oléron.

Parmi ces habitats, certains sont visés par la convention OSPAR comme les bancs de *Modiolus modiolus*, les bancs intertidaux de *Mytilus mytilus edulis* sur sédiments mixtes et sableux, les récifs de *Sabularia spinulosa* et les colonies de Pénatules et de mégafaune fouisseuse.

L'Esturgeon d'Europe (*Acipenser sturio*), espèce menacée d'extinction, ne se reproduit qu'en France à l'heure actuelle au niveau du bassin de la Gironde. Il passe la majeure partie de sa vie en mer et fréquente les Pertuis Charentais jusqu'à la cote - 60 m comme voie migratoire obligatoire, zone de stationnement et zone d'alimentation avant de retourner dans l'estuaire de la Gironde. La faune benthique qui se développe sur les fonds sableux et vaseux de ce secteur constitue la base de son

régime alimentaire. Les données anciennes mettent en évidence une zone de concentration de l'Esturgeon d'Europe entre les îles de Ré et d'Oléron et l'isobathe - 60 m jusqu'au plateau de Rochebonne et les données récentes, moins nombreuses, montrent que l'espèce fréquente aussi bien la zone côtière des Pertuis que le large. Dans sa configuration actuelle, le site des Pertuis Charentais a donc une responsabilité mondiale majeure vis-à-vis de la conservation de cette espèce.

Le Grand Dauphin (*Tursiops truncatus*) fréquente régulièrement l'ensemble du secteur qu'il utilise comme zone d'alimentation. Toutefois, le périmètre actuel est à proximité d'une zone de fréquentation importante pour cette espèce qui se situe au delà de l'isobathe - 50 m, au large de l'île d'Oléron.

Depuis une dizaine d'années, s'effectue un retour progressif du Marsouin commun (*Phocoena phocoena*) au large des côtes françaises. La zone située entre les cotes - 20 et - 50 m présente de très bonnes conditions trophiques pour ce cétacé à l'échelle de la façade atlantique.

Cette zone constitue, par ailleurs, un couloir migratoire pour les autres espèces de poissons amphihalins : Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), Grande Alose (*Alosa alosa*), Alose feinte (*Alosa fallax*), Saumon atlantique (*Salmo salar*), Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*).

Composition du site (Source : INPN)

| Classe d'habitats | % couvert |
|---|-----------|
| Grottes marines submergées ou semi-submergées | 0 |
| Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine | 16 |
| Estuaires | 1 |
| Replats boueux ou sableux exondés à marée basse | 0 |
| Grandes criques et baies peu profondes | 13 |
| Récifs | 12 |
| Végétation annuelle des laisses de mer | 2 |
| Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses | 1 |

Vulnérabilité

Sur un tel site, localisé à l'interface entre le milieu terrestre et le milieu marin, les facteurs d'altération potentielle sont nombreux et d'origines diverses :

- pollutions marines par les micro ou macro-polluants dont les hydrocarbures : déversements accidentels et volontaires (rejet des huiles de vidange et résidus de fuel) ;
- pollutions ponctuelles ou diffuses des eaux côtières : micropolluants organiques, insecticides organochlorés, cadmium, déchets plastiques, eaux usées domestiques (du fait de fortes variations saisonnières des populations de certaines communes littorales) ;
- surexploitation des eaux par les industries aquacoles ;
- dégradation physique des fonds par extraction des granulats, clapage, chalutage et dragage ;
- navigations professionnelle et de loisir provoquant potentiellement des collisions accidentelles ;
- méthodes de pêches dommageables pour certaines espèces.

Site NATURA 2000 « Directive Oiseaux » :

Zone de Protection Spéciale : Pertuis charentais-Rochebonne FR5412026

L'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) est à venir.

Description du site

Entièrement marin, le site prend en compte une partie du plateau continental et les eaux littorales, englobant le plateau de Rochebonne. Ses limites côtières sont représentées soit par les hautes mers, ce qui inclut la zone d'estran, soit par le périmètre existant d'une zone de protection spéciale littorale.

Ce grand secteur constitue, en continuité avec les zones de protection spéciale " large de l'Île d'Yeu " et " panache de la Gironde ", un ensemble fonctionnel remarquable d'une haute importance pour les oiseaux marins et côtiers sur la façade atlantique. En associant les parties côtières du continent et des îles, avec leurs zones d'estran, et les zones néritiques, ce secteur est très favorable en période post-nuptiale aux regroupements d'oiseaux marins et côtiers d'origine nordique pour l'essentiel.

Le périmètre s'appuie sur les zones les plus importantes pour la présence des cortèges d'oiseaux remarquables migrateurs et hivernants, en considérant les secteurs d'hivernage, de stationnement et de passage préférentiel des oiseaux marins, tant côtiers que pélagiques. Les zones préférentielles sont réparties sur l'ensemble du site et sont fortement liées aux comportements alimentaires des oiseaux et à la présence de nourriture, constituée essentiellement de poissons, crustacés, vers, mollusques.

Avec 40 % de la population mondiale de Puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*), espèce fortement menacée au niveau mondial, ce site représente une de ses principales zones de stationnement inter-nuptiale et de passage sur la façade atlantique. Elle se concentre entre le continent et le Plateau de Rochebonne et dans une moindre mesure entre les Îles de Ré et d'Oléron et l'isobathe - 50 m. Dès lors que l'essentiel de sa population stationne dans les eaux territoriales, la France a une forte responsabilité pour la survie de cette espèce.

Particulièrement abondante aux mois de mars et avril, la Macreuse noire (*Melanitta nigra*) stationne en hiver surtout près des côtes vendéennes et rétaises au nord du Pertuis Breton, au sud de l'Île d'Oléron et au large de la forêt de la Coubre.

La zone côtière est fréquentée par les trois espèces de Plongeurs (*Gavia arctica*, *G. stellata* et *G. immer*) qui hivernent principalement près des côtes vendéennes du Pertuis Breton, de l'Île de Ré, de l'Île d'Aix et au large de la pointe de Chassiron. La Bernache cravant (*Branta bernicla*) se rencontre près des côtes des Îles de Ré et d'Oléron, au niveau du platier entre les deux îles et à l'ouest de la pointe de Chassiron. Le Grèbe esclavon (*Podiceps auritus*) se rencontre autour des Îles de Ré et d'Oléron. Quant au Goéland cendré (*Larus canus*), il se concentre près des côtes autour de l'Île d'Aix et, dans une moindre mesure, à l'ouest de l'Île de Ré, au sud-est du plateau de Rochebonne et au sud-ouest de l'Île d'Oléron. Enfin, l'ensemble de la côte constitue un site majeur d'hivernage et de halte migratoire pour de nombreux limicoles, comme le Bécasseau sanderling (*Calidris alba*), le Tournepierre à collier (*Arenaria interpres*) et le Grand gravelot (*Charadrius hiaticula*). D'autres espèces de limicoles sont

également présentes sur les vasières où elles s'alimentent : la Barge à queue noire (*Limosa limosa*), le Courlis cendré (*Numenius arquata*) et le Courlis corlieu (*Numenius phaeopus*).

Le Guillemot de Troïl (*Uria aalge*) est particulièrement abondant au début de la période d'hivernage, de décembre à février. Les individus se concentrent au nord du Plateau de Rochebonne et dans une moindre mesure au niveau de l'isobathe - 50 m au large des Iles de Ré et d'Oléron et au niveau de l'isobathe - 70 m au large de la forêt de la Coubre. Le Pingouin torda (*Alca torda*) moins abondant que le Guillemot de troïl, se localise durant l'hivernage en mer dans la partie nord du Pertuis Breton et jusqu'au niveau de l'isobathe - 50 mètres au large de l'Ile d'Oléron.

Quatre espèces de Mouettes fréquentent le site en période de stationnement hivernal : la Mouette pygmée (*Larus minutus*) qui se localise de septembre à janvier dans le secteur du Plateau de Rochebonne et au large de l'Ile d'Oléron au niveau de l'isobathe - 50 m ; la Mouette mélanocéphale (*L. melanocephalus*) est présente au large des îles ; la Mouette tridactyle (*Rissa tridactyla*), bien que fréquentant toute la zone se concentre au large entre les îles et le Plateau de Rochebonne ; la Mouette de Sabine (*Larus sabini*) s'observe au large de l'isobathe -50 m de l'île d'Oléron.

Le Fou de Bassan (*Morus bassanus*) est essentiellement présent de septembre à novembre pendant la migration, au delà de l'isobathe - 50m. Le grand Labbe (*Catharacta skua*) est observé au large en période de migration et d'hivernage entre les Iles de Ré et d'Oléron et au delà de l'isobathe - 50 m.

Les goélands fréquentent le secteur en se répartissant principalement au large de l'isobathe - 20 m sur l'ensemble du secteur.

Enfin, ce secteur constitue une zone d'alimentation pour le Puffin des anglais (*Puffinus puffinus*), les Sternes caugek et pierregarin (*Sterna sandvicensis* et *S. hirundo*), principalement en période de reproduction et post-nuptiale, ainsi qu'une zone de stationnement automnal pour les Océanites tempête et cul-blanc (*Hydrobates pelagicus* et *Oceanodroma leucorhoa*) le long de l'isobathe - 50 m pour le premier et au niveau du Plateau de Rochebonne pour le second.

Composition du site (Source : INPN)

| Classe d'habitats | % couvert |
|---|-----------|
| Mer et de bras de mer | 98 |
| Rivières et estuaires soumis à la marée, vasières et bancs de sables, lagunes (incluant les bassins de production de sel) | 2 |

Vulnérabilité

Les principales sources d'altération potentielle sont les pollutions côtières ponctuelles ou diffuses (micropolluants organiques), les pollutions marines accidentelles ou volontaires par les micro et macro-polluants dont les hydrocarbures.

II. Le milieu naturel au droit de l'aire d'étude

L'aire d'étude a été positionnée de façon relativement large autour de la zone de mouillage. Elle comprend la partie urbanisée du bourg de La Flotte, le port, la digue de protection contre la mer et l'espace intertidal.

Il est considéré ci-dessous le milieu naturel de l'estran comprenant l'espace intertidal depuis la digue jusqu'au niveau des plus basses eaux.

Les reconnaissances de terrains ont été effectuées entre février et octobre 2012 sur la zone intertidale. Les visites ont été organisées en fonction des coefficients de marées, en ciblant les journées à gros coefficients permettant une observation de l'ensemble de l'estran. Notons que la zone de mouillage est entièrement découverte à marée basse.

Les reconnaissances du milieu littoral ont été réparties sur l'ensemble de la période de prospection (février à octobre 2012). Le calendrier des visites a été le suivant :

| Dates d'intervention | Secteur prospecté | Prélèvements / observations |
|----------------------|----------------------------|---|
| 13/02/2012 | Zone de mouillage Plage | Observations/reconnaissances milieux et espèces |
| 07/03/2012 | | |
| 16/04/2012 | | |
| 28/06/2012 | | |
| 18/09/2012 | | |

Tableau 2 : calendrier des prospections de terrain

L'estran présente un substrat de sable fin et propre en surface mais plus chargé en matières organiques et en débris coquillés après le 30 premiers centimètres de profondeur.

Il faut noter une granulométrie plus élevée dans les 10 premiers mètres longeant la digue.

Par ailleurs, il convient de distinguer les parcs à huitres qui présentent des caractéristiques particulières.

Des prélèvements de sédiments, effectués à 0,30 m de profondeur ont permis de caractériser la faune fouisseuse de l'estran sableux.

Les habitats recensés dans la partie intertidale de la zone d'étude sont les suivants :

- **1140** : Replat boueux ou sableux exondés à marée basse (les formations de zostères Code CORINE Biotope (11.3) sont incluses dans cet habitat communautaire),

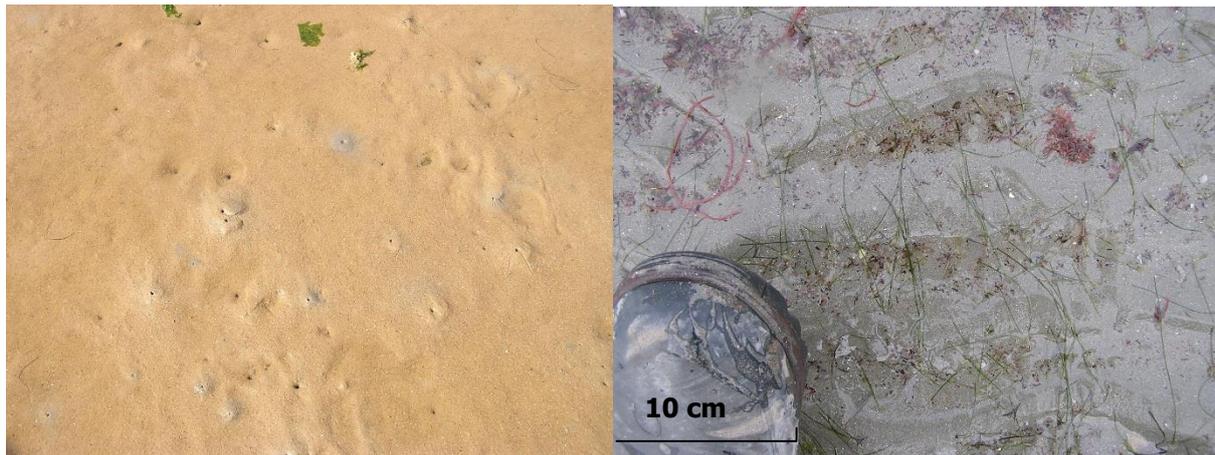


Figure 2 : A gauche, vue de l'estran sableux sans zostères, A droite, vue de l'herbier de zostères dans la zone à faible recouvrement

Faune et flore observées sur l'estran sableux

| Faune | Flore algale |
|--|---|
| Nephtys caecas Nereis diversicolor Lanice conchylega Owenia fusiformis Arenicola marina Pestarella tyrrhera Hydrobia ulvae | Sargassum muticum Ulva sp. Zostera noltii |



Figure 3 : A gauche, vue de Pestarella tyrrhera – A droite, vue de tortillons d'Arnéicoles et d'Hydrobia sur le sable - Clichés Eau-Méga

Faune et flore observées sur les parcs à huitres :

| Faune | Flore algale |
|---|--|
| Patella depressa Hinia reticulata Littorina littorea Gibbula umbilicalis Hinia reticulata Asteria rubens Pagurus sp. Elminius modestus | Fucus vesiculosus Sargassum muticum Gigartina acicularis Ulva sp. |

| | |
|---|--|
| <i>Balanus perforatus</i> <i>Mytilus edulis</i> <i>Crassostrea gigas</i> <i>Crepidula fornicata</i> <i>Porcellana platycheles</i> | |
|---|--|



Figure 4 : Vue de *Crassostrea gigas* (Huître creuse), de *Patella depressa* et *Littorina littorea*

Ce type de milieu littoral est une zone de nourrissage importante pour un cortège de limicoles et d'oiseaux marins, nicheurs, hivernants ou en halte migratoire, qui viennent prospecter le sable à marée basse à la recherche d'animaux fouisseurs ou qui pêchent à marée haute. Parmi ceux-ci citons:

- Bécasseaux :
 - ✓ Bécasseau variable (*Calidris alpina* – hivernant, migrateur)
 - ✓ Bécasseau sanderling (*Calidris alba* – hivernant, migrateur) :
- Pluvier argenté (*Pluvialis squatarola* - migrateur)
- Bernache cravant (*Bernache bernicla* – hivernant)
- Tournepierre à collier (*Arenaria interpres* - hivernant)
- Grand gravelot (*Charadrius hiaticula* - migrateur)
- Mouette rieuse (*Larus ridibundus*)
- Goéland argenté (*Larus argentatus*)



Figure 5 : Bernaches cravants s'alimentant sur la zone de mouillage - Cliché Eau-Méga

Au regard des investigations menées sur place, il apparaît que la diversité du substrat sableux est faible. Les parcs à huîtres offrent un substrat fixe artificiel favorable aux espèces « fixées » mais avec une diversité modérée largement dominée par l'huître. En revanche, si la diversité faunistique et algale est faible en comparaison avec des substrats rocheux naturels, les biomasses peuvent être importantes.

La population algale est limitée. En revanche, une plante aquatique marine, la zostère naine *Zostera noltii* forme un herbier sur le quart Nord-Est de la zone d'étude (Cf. carte page 21). Ce dernier présente des recouvrements très faibles jusqu'à environ 300 m du front de mer puis se densifie jusqu'au niveau des plus basses eaux.

Les herbiers de zostères ne bénéficient pas d'un statut de protection particulier et ne constituent pas un habitat prioritaire au titre de la « Directive Habitat ». En revanche, **leur rôle écologique est reconnu, abritant une forte biomasse et constituant des zones de gagnage importantes pour les oiseaux marins.**

Environ 1,3 ha de la zone de mouillage actuelle sont concernés par l'herbier à zostères sur sa partie de faible recouvrement.

Aucune investigation sous-marine n'a été conduite par nos soins. Toutefois, à marée haute, les espèces suivantes sont susceptibles de fréquenter la zone :

- Mulet à grosses lèvres (*Chelon labrosus*)
- Sole (*Solea solea*)
- Gobie paganel (*Gobius paganellus*)
- Anguille (*Anguilla anguilla*)
- Congre (*Conger conger*)
- Alose
- Esturgeons (*Acipenser sturio*)
- Maigre (*Argyrosomus regius*)
- Seiche (*Sepia* sp.)
- ...



Carte 6 : Carte des habitats naturels reconnus au sein de la zone d'étude

III. Incidence sur le milieu naturel, les sites Natura 2000 et les espèces cibles

La relative pauvreté des sables en terme d'espèces (faune et flore peu diversifiées) limite le caractère patrimonial de ce secteur. En revanche, les biomasses très importantes, notamment en vers annélides et en gastéropodes *Hydrobia*, jouent un rôle important dans le nourrissage des oiseaux. Toutefois, il n'apparaît aucune incidence significative du mouillage sur les densités de la faune fouisseuse.

Il est avéré qu'en présence de bateaux aux mouillages, il existe une dégradation des herbiers de zostères (habitat d'intérêt communautaire) sur une surface estimée à 10 000 m². L'effet localisé du mouillage n'est pas de nature à mettre en péril les herbiers de zostères du Pertuis Breton, ni de réduire de manière significative les zones d'alimentation des espèces qui s'y nourrissent. Il s'agit plutôt de mettre en avant l'impact cumulé que peuvent avoir les activités et aménagements sur l'estran.

Les risques de pollution liés aux déchets sont extrêmement réduits voire nuls dans la mesure où :

- Aucun bateau n'est habité en permanence,
- Aucun carénage n'est autorisé sur le secteur,
- Des poubelles sont à disposition des plaisanciers pour y déposer leurs déchets,
- Aucun rejet d'effluents en mer n'est autorisé.

Enfin, notons que l'aménagement de cette zone de mouillage permet de juguler le stationnement anarchique des bateaux de plaisance dans le secteur (20 pontons réservés aux visiteurs au port de La Flotte) et donc de limiter les incidences sur le milieu naturel en offrant des conditions d'amarrage correctes, en fournissant les infrastructures adéquates et en réglementant l'activité.

La suppression des mouillages risquerait d'entraîner une pression supplémentaire des « mouillages sauvages », ce qui aurait l'effet inverse de celui recherché. Par ailleurs, les agents du port exercent un pouvoir de police dans l'emprise de la zone de mouillage et sont en mesure de verbaliser les embarcations qui jetteraient l'ancre, ayant un effet dévastateur et non maîtrisé sur les fonds marins.

L'effet repoussoir de la présence et de la circulation des bateaux est très limité au regard des enjeux de la zone. Le front de mer est très urbanisé et l'estran fortement fréquenté par les pêcheurs à pied et par les ostréiculteurs. Aucune espèce d'oiseau n'est susceptible de nicher sur le site. Les oiseaux se nourrissant sur place sont peu sensibles à la présence des bateaux. Les espèces fréquentant la zone de manière significative sont les limicoles et les bernaches cravants. Aucune de ces espèces n'est prise en considération dans la désignation de la ZPS.

Les incidences sur les habitats communautaires sont réelles mais les conséquences que pourrait avoir une suppression de l'activité réglementée de la zone de mouillage seraient bien plus conséquentes. Par ailleurs, les habitats impactés (herbiers à zostères) sont localisés et **des mesures d'évitement et de suppression d'impact sont proposées** par une réorganisation du mouillage.

IV. Mesures de suppression des incidences

La principale mesure de suppression ou d'évitement des incidences sur l'herbier de zostères est le déplacement ou la suppression de 15 mouillages.

La suppression n'est pas forcément adaptée et pourrait avoir un effet inverse à celui recherché avec un :

- Risque d'augmentation des pressions des mouillages sauvages, avec ancrage ;
- Carence d'un pouvoir de police municipal sur la zone ;
- Erosion significative du fond en cas d'extraction des corps morts ;

Il est donc envisagé de ne plus utiliser ces 15 mouillages et de les déporter (cf. carte page 24). Afin d'éviter une érosion très importante lors de l'extraction des corps morts, ces derniers seront laissés en place. La plupart sont déjà ensouillés. Ils deviendront imperceptibles à terme.

Afin d'éviter les mouillages sauvages, il est proposé de maintenir ce périmètre au sein de l'aire d'autorisation d'occupation du domaine maritime par le port de La Flotte afin que ce dernier puisse continuer à exercer son pouvoir de police. Cela porte ainsi la surface de la zone d'occupation temporaire du Domaine Public Maritime de 4,9 ha actuellement à 6,6 ha. Toutefois, la surface effective réellement occupée par les mouillages ne sera pas modifiée (4,9 ha).

En revanche, le report de ces 15 mouillages nécessite :

- L'extension du périmètre de l'aire d'occupation temporaire du domaine maritime ;
- Le nettoyage des parcs ostréicoles désaffectés pour étendre la zone de mouillage vers le Nord ;

Le nettoyage de ces parcs hors concession et la remise en état d'origine du milieu est du ressort du Comité Régional de la Conchyliculture (CRC). Ce dernier a été saisi par la mairie de La Flotte le 20 décembre 2012 pour réaliser cette intervention.

Dans l'immédiat, 8 mouillages peuvent être transférés hors secteur de présence des zostères. Les 7 autres mouillages le seront une fois le nettoyage des parcs ostréicoles hors concession réalisé. En l'état, la proximité de ces parcs pose des problèmes d'accès et de sécurité.

**- SUPPRESSION DES INCIDENCES -
 CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS
 ET DEPLACEMENTS DES MOUILLAGES**

Légende

-  Zone de mouillage actuelle
-  Modification du périmètre
-  Limite de l'arrêté préfectoral

Habitat naturel

-  11.40 : Zone à zostères de recouvrement < 25%
-  11.40 : Replas boueux ou sableux exondés à marée basse
-  11.40 : Zone à zostères de recouvrement > 25%
-  Parcs à huîtres

-  Amers
-  Bouée de chenal
-  Ponton
-  Bouée de mouillage maintenue
-  Bouée de mouillage à abandonner
-  Bouée de mouillage à ajouter en remplacement

Echelle : 1:4 000
 Fond de plan: IGN BD Ortho
 Source : EAU-MEGA



Carte 7 : Suppression des incidences – Cartographie des habitats et déplacement des mouillages

V. Mesures de réduction des incidences

Plusieurs mesures de réduction des incidences sur l'estran sont d'ores et déjà intégrées au fonctionnement actuel de la zone de mouillage :

- L'accueil de bateaux en zone de mouillage limité à la période estivale avec enlèvement des bouées hors saison. (les chaînes repliées reste enroulées sur le fond et ne génèrent pas d'érosion des fonds et des herbiers),
- La mise en place des bouées lors de l'ouverture de la zone de mouillage s'effectue à marée haute sans circulation de véhicules sur la zone de mouillage et sur l'herbier,

Il est également proposé comme mesure de réduction supplémentaire d'interdire l'accès de la zone de mouillage aux véhicules de tourisme pour l'avitaillement des embarcations.

VI. Bilan récapitulatif des incidences et mesures de suppression et de réduction des incidences

Tableau 3 : Tableau récapitulatif global

Sites Natura 2000 concernés : Zone de Protection Spéciale : Pertuis Charentais-Rochebonne FR5412026
Zone Spéciale de Conservation : Pertuis charentais FR5400469

| Effets observés Lors de la mise en place ou de la phase exploitation/utilisation | Incidences potentielles sur les espèces et habitats Destruction ou altération d'habitats Destruction, dérangement, perturbation d'espèces Perte d'habitat par repoussoir | Temporalité des incidences Caractère temporaire, répété, continu. | Effets significatifs (O/N) | Mesures de suppression et de réduction | Conclusions |
|---|---|--|--|---|---|
| Effet d'emprise (piétinement, tassement, érosion) | 1,3 ha d'herbiers à zostères impactés partiellement | Répétées et continues de mai à octobre | Oui Localement Non A l'échelle globale du Pertuis Breton | Transfert des 15 mouillages concernés en dehors de la zone à zostères | L'incidence liée à la destruction d'habitat sera totalement supprimée |
| Effets dus à des prélèvements dans le milieu | Aucun prélèvement | - | Non | - | Aucun prélèvement dans le milieu |
| Effets dus à des rejets | Rejet de macro-déchets Rejet d'hydrocarbures Rejet d'eaux usées | Répétées et continues de mai à octobre | Non Il est interdit d'habiter les bateaux dans la zone de mouillage Les rejets et déversements dans la zone de mouillage sont interdits Le seul rejet est celui des gaz d'échappement des bateaux motorisés. | Les infrastructures du port permettent une gestion optimisée des rejets et des déchets. Le ravitaillement des réservoirs s'effectue au port | Les infrastructures du port favorisent les bonnes pratiques des plaisanciers. |
| Effets sonores | Aucune espèce sensible aux émergences sonores recensées sur la zone Aucune émergence significative à marée basse | Répétées de mai à octobre. | Non | La vitesse dans les chenaux d'accès au port et dans la zone de mouillage est limitée. | Aucune incidence liée aux effets sonores sur les espèces cibles |
| Effets visuels | Les espèces ciblées sont peu sensibles à l'effet visuel sur les sites de gagnage. Il ne s'agit pas d'un site de reproduction ou de nidification | Continu | Non Il n'y a pas d'effet repoussoir, ni de mitage du territoire, ni de rupture des continuités écologiques | - | Aucune incidence liée aux effets visuels sur les espèces cibles. |